
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 5 avril 2022, 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault et diffusé publiquement sur la page Facebook de la Ville de La Sarre.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Avant de débiter cette séance, j'aimerais, en mon nom personnel et celui du conseil, offrir mes sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Gilbert Rivard, suite à son décès survenu le 20 mars dernier. Monsieur Rivard qui a été Maire de Duparquet pendant plusieurs années et président du CLD, a été un acteur de développement pour la Ville de La Sarre et pour tout l'Abitibi-Ouest.

Sur une note plus positive, on peut enfin dire que le printemps sonne à nos portes. Et à l'équipe de la Ville, ça ne fait pas exception ! Ça fourmille de projets et les objectifs de la planification stratégique avancent bien. Dès le mois de mai, nous ferons mensuellement un petit rapport pour l'avancer des différents projets.

D'ailleurs, très bientôt, nous pourrons annoncer à la population un projet en développement avec des partenaires, afin de faciliter l'acquisition d'une première maison unimodulaire dans le développement de la rue Gabriel-Aubé, derrière le Canadian Tire. Il reste quelques étapes à figoler avant de dévoiler les détails du projet, alors je vous invite à rester à l'affût de nos différentes plateformes de communication d'ici la fin du mois d'avril !

Du côté de la culture, l'équipe des spectacles a lancé cette semaine un sondage, ouvert à la population d'Abitibi-Ouest, afin de connaître votre opinion sur la tenue des spectacles, l'horaire, la programmation, etc. Je vous invite à compléter le sondage, disponible sur notre site Internet, afin que nos offres d'activités correspondent mieux à vos attentes !

Le vendredi 22 avril prochain, c'est le jour de la Terre ! La Ville est fière d'être une municipalité engagée dans cette organisation officielle. Avec la collaboration de la Polyno, la population est conviée à une grande corvée de nettoyage ! Surveillez nos publications pour connaître les détails de cet événement. Sous le même thème, le 23 avril il y aura également des activités organisées par la Bibliothèque en collaboration avec l'école Le Retour.

Qui dit printemps dit projet de rénovation ou de construction ! Je vous rappelle que vous devez

demander un permis pour vos travaux. N'hésitez pas à faire votre demande directement sur notre site Internet dans l'onglet : services en ligne ! C'est simple et efficace.

Autre petit rappel, c'est la fonte des neiges. C'est normal que la chaussée soit endommagée. Pour faciliter le travail des travaux publics, je vous invite à utiliser l'application « Voilà Signalement » pour nous faire part d'un nid-de-poule ou autre installation défectueuse de la ville. L'application permet au citoyen de participer à la résolution de problème et permet de localiser, photographier et signaler un problème d'une façon instantanée.

Pour terminer, j'invite la population à demeurer vigilante. Le virus circule toujours. Les congés de Pâques s'en viennent, alors on vous souhaite de moment agréable en famille, tout en continuant de protéger vos proches.

Sur ce, bonne séance !

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2022-088

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2022

Résolution no 2022-089

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2022

Résolution no 2022-090

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2022

Résolution no 2022-091

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2022-092

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'approuver les demandes suivantes :

Baseball mineur de l'Abitibi-Ouest : 1 500 \$ pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2022;

Colloque de l'UQAT : Offrir le cocktail d'ouverture et location gratuite des locaux pour le Colloque.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et dépôt de projet du Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services commerciaux dans la zone EV-7 et d'autoriser 2 logements dans la zone RF-27

Par la présente, Madame Renée Thiboutot :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services commerciaux dans la zone EV-7 et d'autoriser 2 logements dans la zone RF-27;

Dépose le projet du Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services commerciaux dans la zone EV-7 et d'autoriser 2 logements dans la zone RF-27.

4.2 Adoption du règlement décrétant un programme d'aide à la construction industrielle et commerciale pour les terrains non desservis en territoire urbain

Résolution no 2022-093

ATTENDU QU'Avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du 17 mars 2022 et que le projet de règlement a été présenté;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'adopter le règlement 06-2022 Règlement décrétant un programme d'aide à la construction industrielle et commerciale pour les terrains non desservis en territoire urbain.

4.3 Droit superficiaire - terrain de curling

Résolution no 2022-094

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire régulariser la situation qui perdure avec le Club de curling de La Sarre;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite rendre patent le titre à la propriété superficiaire du bâtiment étant le lot 3 542 237;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'entériner l'acte notarié attribuant un droit superficiaire au Club de curling;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

4.4 Contrat avec WSP relative à la gestion des actifs

Résolution no 2022-095

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire se faire aider dans la gestion de ses actifs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'approuver le contrat avec WSP, contrat relatif à la gestion des actifs de la Ville de La Sarre d'une valeur de 43 699 \$;

D'affecter le surplus accumulé si le montant total excède la subvention ou que celle-ci est refusée.

4.5 Demande de financement à la Fédération canadienne des municipalités

Résolution no 2022-096

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite obtenir une subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre s'engage à mener des activités dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs;

ATTENDU QUE, dans le but de développer un plan d'amélioration, deux volets sont proposés soit :

- Évaluation des pratiques en gestion des actifs et plan d'amélioration en gestion des actifs;
- États des actifs et étendue des travaux futurs;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à consacrer 20 % de son budget (8 740 \$ + taxes) au financement des coûts associés à ce projet, d'une valeur totale de 43 699 \$ plus taxes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer tout document relatif au dépôt de la demande de financement à la Fédération canadienne des municipalités pour et au nom de la Ville de La Sarre.

4.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité relatif à la transmission des rapports financiers

Résolution no 2022-097

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a fait l'objet d'un audit de conformité par la Commission municipale du Québec, portant sur la transmission des rapports financiers;

ATTENDU la réception définitive du rapport de conformité qui présente les constatations de cette mission d'audit ainsi que les recommandations;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

Conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, dépose au conseil le rapport d'audit, qui fait état de la conformité de la Ville de La Sarre dans le cadre de ce processus.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 763 979,60 \$.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2022-098

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2022, au montant de 366 034,29 \$.

5.3 Dépôt du rapport d'activité du trésorier

La trésorière de la Ville de La Sarre, Madame Valérie Schoeneich dépose au conseil son rapport d'activité au 31 décembre 2021.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Avis de nomination – Service de prévention des incendies et sécurité civile

Résolution no 2022-100

ATTENDU QUE le Service de prévention des incendies et sécurité civile requiert du personnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De procéder à la nomination de Monsieur Guillaume Latendresse et de Monsieur Samuel Breton à titre de pompiers à temps partiel.

6.2 Abolition du poste de contremaître aux infrastructures, parcs et espaces verts

Résolution no 2022-101

ATTENDU QUE la Ville a regroupé le Service loisir, sport et vie communautaire ainsi que le Service culture, patrimoine et tourisme au sein d'un même service, soit le Service Vie active et animation du milieu;

ATTENDU QUE la Ville procède actuellement à l'analyse de la structure organisationnelle de ce service afin d'améliorer l'offre de services à la population;

ATTENDU QUE le poste de contremaître aux infrastructures, parcs et espaces verts est vacant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE le poste de contremaître aux infrastructures, parcs et espaces verts soit aboli.

6.3 Embauche au Service vie active et animation du milieu

Résolution no 2022-102

ATTENDU la création d'un nouveau Service vie active et animation du milieu;

ATTENDU QUE la planification stratégique adoptée par le conseil prévoit plusieurs projets devant être réalisés par ce nouveau service;

ATTENDU QUE du personnel supplémentaire est requis pour la réalisation de ces projets;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De procéder à la nomination de Madame Véronique Bernier-Labonté à titre de chargée de projet pour le Service vie active et animation du milieu (projet pilote d'une durée de 3 mois,

avec possibilité de renouvellement);

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.4 Adoption de l'échelle salariale des employés de piscine

Résolution no 2022-103

ATTENDU QUE le salaire minimum augmente à 14,25 \$ de l'heure le 1er mai prochain;

ATTENDU QUE l'échelle salariale des employés de piscine débute au taux de 2021-2022;

ATTENDU QUE la précédente échelle salariale est valide du 1er mai 2021 au 30 avril 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'adopter la nouvelle échelle salariale des employés de piscine du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 telle que présentée.

6.5 Congé sans solde

Résolution no 2022-104

ATTENDU QUE l'employé no 110 a demandé un congé sans solde à compter du 6 avril 2022 de son poste de chef d'équipe et journalier loisir et sport pour une période de six (6) mois, s'échelonnant jusqu'au 5 octobre 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la demande de congé sans solde de l'employé no 110 du 6 avril au 5 octobre 2022;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer l'entente avec l'employé no 110.

6.6 Refonte du site web

Résolution no 2022-105

ATTENDU QUE la Ville souhaite améliorer ses communications avec la population;

ATTENDU QUE le site web est un élément majeur pour informer les citoyens et qu'il a été identifié dans la planification stratégique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accorder le mandat à l'entreprise Vortex Solution, conformément à leur proposition en date du 11 mars 2022 et révisée le 30 mars 2022, au montant de 57 330 \$ et 7 650 \$ pour des éléments en option;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Ville de La Sarre.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 41, avenue Carignan

Résolution no 2022-106

ATTENDU QUE le propriétaire du 41, avenue Carignan désire une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- La marge avant du bâtiment principal (5,28 mètres) qui est inférieure à 6,00 mètres;
- La marge latérale Nord du bâtiment principal (1,26 mètre) qui est inférieure à 1,50 mètre considérant la présence d'une fenêtre dans ce mur;

ATTENDU QUE les plans d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 41, avenue Carignan;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 426, rang 4-5 Ouest

Résolution no 2022-107

ATTENDU QUE le propriétaire du 426, rang 4-5 Ouest désire obtenir une dérogation mineure pour pouvoir démolir et ensuite reconstruire le bâtiment principal qui sera situé derrière les deux bâtiments secondaires existants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de faire un aménagement paysager devant le garage;

ATTENDU QUE les plans d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 426, rang 4-5 Ouest, en s'assurant que le propriétaire respecte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

7.3 Approbation projet d'ensemble - Phase II au 369, rue Principale

Résolution no 2022-108

ATTENDU le suivi du dossier pour le plan d'aménagement intégré au 369, rue Principale;

ATTENDU QUE le propriétaire a revu ses plans;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande :

- Que pour les deux bâtiments qui seront face à face, un aménagement paysager soit fait en avant de la rue Principale;

- Que l'ensemble des trois bâtiments aient le même revêtement pour uniformiser le projet d'ensemble, mais que les deux immeubles face à la rue soient recouverts en majorité de matériaux nobles;
- Que le propriétaire s'assure que le bâtiment arrière soit facilement accessible aux véhicules d'urgence;
- Que les conteneurs (pour la collecte des matières résiduelles) soient ajoutés au plan d'ensemble pour s'assurer de leur accessibilité;
- Qu'aucune coupole ne soit installée pour limiter la pollution visuelle;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'accepter cette demande de projet - phase II au 369, rue Principale avec les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

7.4 Demande pour secteur PIIA (nouveaux plans): 355, rue Principale

Résolution no 2022-109

ATTENDU QUE les nouveaux plans proposés par le propriétaire du 355, rue Principale ne correspondent pas aux dernières recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à la présentation des nouveaux plans, le comité se questionne sur le point de vue esthétique du projet considérant que le bâtiment se situe sur la rue Principale et recommande de peindre la brique sur la partie Ouest du bâtiment pour harmoniser l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le comité d'urbanisme recommande de refuser cette demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE cette demande soit refusée.

7.5 Demande pour une nouvelle enseigne secteur PIIA : 253, rue Principale

Résolution no 2022-110

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le plan pour une enseigne au 253, rue Principale;

ATTENDU QUE le plan illustre un projet d'enseigne conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande.

7.6 Vente lot 5 855 573

Résolution no 2022-111

ATTENDU la demande d'acquisition du lot 5 855 573;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser la vente du lot 5 855 573 à Madame Valérie Fortin et Monsieur Stéphane Fortin au montant de 3 \$ le pied carré, aux conditions suivantes :

- Le terrain est acquis tel que vu dans l'acte notarié à venir, et doit inclure une servitude de passage en faveur de la Ville de La Sarre pour l'entretien et le maintien du fossé côté arrière du lot, soit à l'est;

- La construction, après approbation des plans par le comité consultatif d'urbanisme, devra débuter à l'intérieur d'un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente notarié. La construction est considérée comme étant débutée à la mise en place de l'assise;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

7.7 Adhésion au programme PerLE

Résolution no 2022-112

ATTENDU QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

ATTENDU QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

ATTENDU QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite participer au service PerLE;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

7.8 Politique de vente des terrains de la rue Gabriel-Aubé

Résolution no 2022-113

ATTENDU QU'il est spécifié à l'article 1.4 de la politique de vente des terrains de la rue Gabriel-Aubé, que le conseil fixe le prix desdits terrains par résolution;

ATTENDU QUE les terrains situés du côté ouest sont moins populaires et que la Ville souhaite favoriser l'établissement de nouvelles maisons unimodulaires, et ce rapidement;

ATTENDU QUE la ville peut vendre ses terrains au prix coûtant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE les terrains soient vendus à 1,70 \$ du pied carré, et ce, pour la prochaine année.

8. TRAVAUX PUBLICS

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Demande d'aide financière Fête nationale 2022

Résolution no 2022-114

ATTENDU le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2022 de la Fête nationale du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser le directeur du Service vie active et animation du milieu, Monsieur Fabien Poirier, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec.

10.2 Dépôt d'une demande de soutien à la programmation spécifique au Conseil des arts et des lettres du Québec, pour le Centre d'art

Résolution no 2022-115

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande d'aide financière pour les activités de fonctionnement du Centre d'art pour 2021-2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver la demande de soutien à la programmation spécifique au Conseil des arts et des lettres du Québec, pour le Centre d'art pour 2021-2022;

D'autoriser le directeur du Service vie active et animation du milieu, Monsieur Fabien Poirier, à signer tout document relatif au dépôt de la demande, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

10.3 Aide financière - Développement des collections et des bibliothèques publiques autonomes

Résolution no 2022-116

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications du Québec exige, pour l'appel de projets en développements des bibliothèques publiques autonomes, une résolution municipale désignant la personne autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser le directeur du Service vie active et animation du milieu, Monsieur Fabien Poirier, à

signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, la demande dans le cadre de l'appel de projets en développement des bibliothèques publiques autonomes du Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un suivi a été fait à Monsieur Jean-Baptiste Fournier, au sujet de sa question posée lors de la séance du 1^{er} mars dernier, question concernant les factures de repas payés par la Ville de septembre à décembre 2021.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2022-117

La prochaine séance est prévue le 3 mai 2022 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 45.



Yves Dubé
Maire



Valérie Fournier
Greffière

